

Région : qui sont ces régionalistes incultes et de mauvaise foi qui accusent Marine ?

écrit par Christine Tasin | 5 janvier 2017



On s'y attendait. Les régionalistes montent au créneau depuis que Marine, qui n'a jamais caché être jacobine (ce qui nous la rend encore plus précieuse, d'ailleurs) a dit qu'elle voulait ne conserver que 3 niveaux, commune, département, nation et supprimer communauté de communes, régions et UE.

Faut-il rappeler à ces fous du régionalisme (et haineux de l'Etat, voire de la France et même de la République pour certains d'entre eux) que les régions administratives françaises n'existent que depuis 1919 pour leur ébauche et 1955 pour leur forme actuelle ? Et, que je sache, la Bretagne, le Languedoc, le Roussillon, la Savoie existaient déjà et leur existence n'a jamais été en danger, avec ou sans régions administratives...

Les opposants à Marine sont d'une terrible mauvaise foi qui confondent allègrement et volontairement les régions historiques, avec leur histoire, leur identité, et les régions administratives dont [nous avons montré récemment](#) tous les abus

et l'inutilité.

Jusqu'en 1789, on parlait de Provinces, 34, qui n'empêchaient pas l'Etat jacobin de Henri IV ou de Louis XIV de fonctionner... et qui furent découpées en 83 départements en 1789, départements prenant en compte les particularités locales et permettant précisément la gestion locale.

Les contre-révolutionnaires ne s'en sont pas remis et n'ont eu de cesse de faire contre-poids au pouvoir de l'Etat en faisant naître des entités régionales s'opposant par la langue, les identités, les particularités à l'Etat-nation, dit la France, dit la République, dit la Gueuse pour un certain nombre d'entre eux.

Il aura fallu la première guerre mondiale (qui s'en étonnera ? Les « droits des minorités » se font très incisifs pendant tout le début du XXème siècle...) pour que naissent des embryons de régions administratives, des regroupements régionaux économiques, appelés régions Clémentel en 1919. Ces 21 régions abritaient des Chambres de commerce, libres d'adhérer à la région de leur choix. 19 régions « touristiques » cette fois furent formées sur ce modèle la même année à l'initiative de syndicats d'initiative.

C'est, bien entendu, le détestable régime de Vichy et le non moins détestable Maréchal Pétain qui, en nommant des « sur-préfets », des préfets régionaux, instaura de fait les régions actuelles en regroupant plusieurs départements en 1941. Exemple des länder ? Influence allemande ? Influence des monarchistes et de l'extrême droite anti-républicaine, maurrassienne ? Influence de la mouvance souvent proche des milieux nazis du droit des minorités ?

Tout cela fut aboli à la libération, mais ne disparut pas hélas, De Gaulle ressuscita ces « super-préfets » gérant plusieurs départements afin de mieux organiser la libérations-reconstruction, c'est à ce moment-là, en 1944 donc que

naissent vraiment les vraies régions administratives françaises, telles que nous les connaissons. Dissoutes en 46 quand il quitte le pouvoir.

Ensuite, les choses se précipitent, l'exode rural, notamment, fait peur à Paris, où l'on craint de voir la capitale submergée par les ruraux à la recherche d'une nouvelle vie, on décide donc de développer en province un certain nombre de villes susceptibles d'attirer et d'accueillir les anciens agriculteurs et éleveurs. Pour cela il faut une infrastructure, la région.

« Dans cette optique, le décret Pflimlin du 30 juin 1955 décida du lancement de programmes d'action régionale » en vue de « promouvoir l'expansion économique et sociale des différentes régions ». Il renvoyait à un arrêté ministériel, qui sera signé le 28 novembre 1956, pour définir les circonscriptions de ces programmes d'action régionale, 24 à l'origine. D'usage officiellement administratif, ces régions furent aussi utilisées comme cadre aux grandes opérations d'aménagement du territoire. Pour la première fois depuis la Révolution, des régions, ne correspondant pas aux anciennes limites provinciales mais rationnellement construites, étaient utilisées en France. C'est cette préoccupation qui fit d'Amiens une capitale régionale, dans l'espoir que celle-ci, pourvue de l'Aisne et de l'Oise, contrebalance le fort attrait de Paris immédiatement au nord. C'est ainsi encore que la région Midi-Pyrénées, ne correspondant à une réalité historique (comme pour le cas des Pays de la Loire), fut constituée ; la présence centrale et puissamment attrayante de Toulouse la justifiait ». Wikipedia

Le reste, des évolutions, des errements, des ajustements, des monstruositées comme la récente réforme de Hollande... Mais c'est toujours la même histoire, celle d'un monstre qui grignote l'Etat-nation, lui coûte cher, pour une efficacité d'autant plus douteuse que de plus en plus Bruxelles essaie de négocier non plus avec l'Etat français mais avec les régions directement, passant par-dessus les dirigeants nationaux, émanation du peuple de France. C'est ainsi que l'Etat se trouve par exemple mis devant le fait accompli, des subventions accordées selon des critères européistes et non nationaux...

Et pourtant, déjà en 1969 le peuple de France avait dit clairement sa méfiance des régions, n'hésitant pas à renvoyer le Général de Gaulle à Colombey les Deux Eglises, qui avait mis dans la balance du referendum sur l'élargissement des compétences des régions sa démission.

Depuis, plus personne n'a osé lui demander son avis, ILS ont modifié et inventé des superstructures auxquelles ILS ont donné beaucoup de pouvoirs. Les seuls referendum proposés au peuple sur des modifications de départements et de pouvoirs ont été là aussi très clairs : NON. Non des Corses au statut d'autonomie, de quasi indépendance proposé par Jospin, non des Alsaciens au regroupement des deux départements, proposé par Hollande...

Le peuple de France est jacobin, attaché à sa commune, à son département, à son histoire, locale et nationale. Seuls les anti-France européistes se battent pour des régions vouées à faire disparaître notre beau pays.

Merci à Marine de se faire le chantre, le seul chantre de la FRANCE, une et indivisible. Ce qui n'empêche pas l'existence de richesses locales, régionales... et d'un patrimoine multiple.